

COMMISSION COMPETITIONS

Réunion : mardi 21 août 2018 au siège du district à Vesoul

Présidence : M. MALIVERNAY

Présents : MM. CLAUDE - DROIT – GIBOULET – MOINE.

Excusé : M. PRETOT.

Participant : MM. BARBIER (CDFA) – BEGEL (Cadre Technique) –
LAMBOLEY - MOUGIN (contrat apprentissage) –
TAVERDET (Directeur Administratif).

D) FOOTBALL COMPETITIONS JEUNES U18 – U15 : SAISON 2018/2019

La commission dresse un état des lieux des engagements reçus pour la saison 2018/2019.

Les listes de pré engagements via foot clubs ont été envoyées aux clubs par courriel le 09/08/2018 pour vérifications + parution site internet (demande retour au 17/08/18).

A) CHAMPIONNAT U18 :

24 équipes engagées.

Principe retenu :

- Phase championnat automne : constitution de 3 groupes de 8 équipes (matches aller et retour).

Constitution des groupes de la phase automne en prenant en compte les desideratas « niveau club mentionnés » sur inscription foot club.

1^{er} niveau :

GROUPEMENT FROTEY COLOMBE
GROUPEMENT LARIANS ROUGEMONT
GROUPEMENT PAYS RIOLAIS
HAUTE LIZAINE
HERICOURT
LURE JS
NOIDANS LES VESOUL
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT

2^{ème} niveau groupe A :

ENTENTE PORT SUR SAONE/FC LANterne/BREUREY
FC LA ROMAINE
GROUPEMENT ESPERANCE 2 VELS
GROUPEMENT FROTEY COLOMBE 2
GROUPEMENT PAYS RIOLAIS 2
GROUPEMENT LA SAONE
JUSSEY
MARNAY

2^{ème} niveau groupe B :

ENTENTE GROUPEMENT MILLE ETANGS/LURE SPORTING
FOUGEROLLES
FRANCHEVELLE
GENEVREY
GROUPEMENT LARIANS ROUGEMONT 2
HAUTE LIZAINE 2
VALLEE BREUCHIN
VESOUL PORTUGAIS

B) CHAMPIONNAT U15 :

A) Football réduit à 8 :

2 équipes pré engagées : Groupement Frotey Colombe 2 et Val de Pesmes.

Compte tenu du faible nombre d'équipes engagées, celles-ci sont intégrées dans les groupes à 11.

B) Football à 11 :

29 équipes engagées.

Principe retenu :

- Phase championnat automne 2018 : constitution de 4 groupes de 8 ou 7 équipes (matches aller et retour).

Constitution des groupes de la phase automne en prenant en compte les desideratas « niveau club mentionné » sur inscription foot club

1^{er} niveau :

FC PAYS MINIER
GROUPEMENT 2 VELLS
GROUPEMENT DU SALON
GROUPEMENT FROTEY COLOMBE
GROUPEMENT LARIANS ROUGEMONT
GROUPEMENT PAYS RIOLAIS
HAUTE LIZAINE
NOIDANS LES VESOUL

2^{ème} niveau groupe A :

FC LA GOURGEONNE
FC LA ROMAINE
GROUPEMENT ESPERANCE 2 VELLS 2
GROUPEMENT LA SAONE
GROUPEMENT PAYS RIOLAIS 2
MARNAY
VAL DE PESMES

2^{ème} niveau groupe B :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
ENTENTE CONFLANS/JASNEY
ENTENTE FOUGEROLLES/BREUCHES
ENTENTE PORT SUR SAONE/FC LANterne/BREUREY
GROUPEMENT FROTEY COLOMBE 2
GROUPEMENT PAYS RIOLAIS 3
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT

2^{ème} niveau groupe C :

ENTENTE LURE SPORTING/LUXEUIL
ENTENTE MAGNY VERNOIS/HAUTE VALLEE VALLEE OGNON/GR CC VILLERSEXEL
FRANCHEVELLE
HAUTE LIZAINE 2
HERICOURT
LURE JS
VALLEE BREUCHIN

C) CALENDRIER GENERAL U18 ET U15 PHASE AUTOMNE SAISON 2018/2019 :

La commission élabore le calendrier général football jeunes compétition 2018/2019 (voir document annexe).

D) COUPES U18 et U15 :

Rappel :

Coupes Haute-Saône U18 et U15 :

- engagement obligatoire
- une seule équipe par club parmi celles qui sont engagées en Ligue et en District.

- Challenge du District U18 – U15 :

Réservé aux équipes engagées en championnat District, sur inscription uniquement, plusieurs équipes possible.

A) Coupe de Haute-Saône U18 : 23 équipes engagées

Entente Groupement Mille Etangs/Lure Sporting - Entente Port sur Saône/Fc Lanterne/Breurey - Fc La Romaine – Fougerolles – Franchevelle – Genevrey – Groupement Espérance 2 Vels – Groupement du Salon – Groupement Frotey Colombe – Groupement Larians Rougemont – Groupement la Saône - Groupement Pays Riolais - Haute Lizaine – Héricourt – Jussey – Lure JS – Marnay – Noidans Vesoul – Pays Minier – St Loup/Corbenay/Magnoncourt – Vallée Breuchin – Vesoul Fc –Vesoul Portugais.

B) Challenge du District U18 : 24 équipes engagées

Entente Groupement Mille Etangs/Lure Sporting - Entente Port sur Saône/Fc Lanterne/Breurey - Fc La Romaine – Fougerolles – Franchevelle – Genevrey – Groupement Espérance 2 Vels – Groupement Frotey Colombe 1 et 2 – Groupement Larians Rougemont 1 et 2 – Groupement la Saône - Groupement Pays Riolais 1 et 2 - Haute Lizaine 1 et 2 – Héricourt – Jussey – Lure JS – Marnay – Noidans Vesoul – St Loup/Corbenay/Magnoncourt – Vallée Breuchin – Vesoul Portugais.

C) Coupe de Haute-Saône U15 : 25 équipes engagées

Amance/Corre/Polaincourt – Entente Fougerolles/Breuches - Entente Conflans/Jasney – Entente Lure Sporting/Luxeuil – Entente Magny Vernois/Haute Vallée Ognon/Gr Cc Villersexel –Entente Port sur Saône/Fc Lanterne/Breurey - Fc La Gourgeonne – Fc La Romaine – Franchevelle - Groupement du Salon – Groupement Espérance 2 Vels - Groupement Frotey Colombe – Groupement Larians Rougemont – Groupement la Saône - Groupement Pays Riolais - Haute Lizaine – Héricourt – Lure JS – Marnay – Noidans Vesoul – Pays Minier – St Loup/Corbenay/Magnoncourt – Vallée Breuchin- Val Pesmes – Vesoul Fc

D) Challenge du District U15 : 27 équipes engagées

Amance/Corre/Polaincourt – Entente Fougerolles/Breuches - Entente Conflans/Jasney – Entente Lure Sporting/Luxeuil – Entente Magny Vernois/Haute Vallée Ognon/Gr Cc Villersexel –Entente Port sur Saône/Fc Lanterne/Breurey - Fc La Gourgeonne – Fc La Romaine – Franchevelle - Groupement du Salon – Groupement Espérance 2 Vels 1 et 2 - Groupement Frotey Colombe – Groupement Larians Rougemont – Groupement la Saône - Groupement Pays Riolais 1, 2 et 3- Haute Lizaine 1 et 2 – Héricourt – Lure JS – Marnay – Noidans Vesoul – Pays Minier – St Loup/Corbenay/Magnoncourt – Vallée Breuchin.

La commission demande aux clubs de bien vouloir informer le Secrétariat du District **AVANT LE VENDREDI 24/08/2018 à 14H00** s'ils constatent une anomalie ou un oubli concernant les engagements coupes.

A défaut, les engagements seront définitivement clos.

E) **CALENDRIER GENERAL FOOTBALL ANIMATION GARCONS SAISON 2018/2019 :**

La commission élabore le calendrier général football jeunes animation garçons 2018/2019 pour la 1^{ère} partie de la saison (voir document annexe).

Le Président de la commission organisation compétitions,
Michel MALIVERNAY

RAPPEL :

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.